

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 31 Mars 2026

L'an 2026 et le 31 mars à 20h00, le Conseil Municipal de cette Commune, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle des fêtes sous la présidence de Madame GOFFINET Stéphanie, Maire sortant. Les convocations et l'ordre du jour ont été transmis aux conseillers municipaux le 24/03/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 24/03/2026.

Présents : Mme GOFFINET Stéphanie (Maire sortant), M. DUFOUR Christian, Mme HINAULT Morgane, M. GOFFINET Yan, Mme MORLON Laurence, M. GELLY Vincent, Mme ROUSSEAU Marie-Françoise, M. PERRIOT Benjamin, Mme MOREL Béatrice, M. BARREAU Jacky, Mme CARRIÈRE Florence

Secrétaire de séance : Monsieur PERRIOT Benjamin est désigné secrétaire de séance

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en application des articles L. 5211-1 et L. 2121-7 du Code général des collectivités territoriales.

Les élus n'ayant fait aucun commentaire sur le procès-verbal du conseil du 12 février 2026, il est approuvé à 8 voix pour et 3 abstentions (M. PERRIOT Benjamin, Mme MOREL Béatrice, Mme CARRIÈRE Florence)

Procès-verbal du conseil municipal du conseil du 20 mars 2026 :

Madame Béatrice MOREL indique qu'elle a formulé un recours devant le tribunal administratif car il y a eu des irrégularités lors du conseil municipal et notamment le fait que Madame le maire n'ait pas annoncé les montants des indemnités du maire et des adjoints malgré les demandes. De plus, en tant que conseillers municipaux, nous avons des obligations, notamment celle de respecter les valeurs de la République. Elle stipule qu'il y a eu aussi atteinte au devoir de probité et au devoir de transparence devant les liens de parenté entre Madame le maire et une adjointe. Florence CARRIERE indique avoir fait aussi une requête devant le tribunal pour non-respect des 3 jours francs pour la convocation du conseil municipal. Il est approuvé à 8 voix pour et 3 contre (M. PERRIOT Benjamin, Mme MOREL Béatrice, Mme CARRIÈRE Florence).

Madame le Maire donne lecture des délibérations prises lors du précédent conseil municipal.

ORDRE DU JOUR

- ❖ Création commission communale
- ❖ Désignation délégués SIERP
- ❖ Désignation représentant AADPA
- ❖ Désignation représentant Comité de Jumelage Nider-Roden
- ❖ Désignation représentant AFIAFAF
- ❖ Défense incendie : remplacement poteau incendie n°3
- ❖ Convention hébergement répéteurs
- ❖ Convention ADS : Avenant n°4

I. CREATION COMMISSION COMMUNALE

Madame Stéphanie GOFFINET, propose de créer les commissions communales suivantes :

a. Travaux et voiries

Madame Florence CARRIÈRE demande à quoi sert cette commission.

Stéphanie GOFFINET précise que la commission sert lorsqu'il y a des gros travaux et des investissements. Elle précise aussi que la commission ne s'intitule pas « appels d'offres » car la commune ne fait en général pas d'appel d'offre.

Composition : *Florence CARRIERE, Jacky BARREAU, Christian DUFOUR, Vincent GELLY, Benjamin PERRIOT, Yan GOFFINET*

b. Fêtes et cérémonies

Composition : *Laurence MORLON, Marie-Françoise ROUSSEAU, Morgane HINAULT, Vincent GELLY, Jacky BARREAU*

c. Actions sociales

Madame Stéphanie GOFFINET précise que cette commission sert pour le repas de Noël et s'il y a besoin pour des demandes d'aides spécifiques. Elle précise aussi qu'il y a déjà des personnes extérieures au conseil municipal qui se sont portées candidates : Madame LANGLOIS et Madame WEIMANN.

Composition : *Laurence MORLON, Marie-Françoise ROUSSEAU, Morgane HINAULT, Jacky BARREAU et Mesdames LANGLOIS et WEIMANN (habitantes non élues de Grangermont).*

d. Communication du journal communal

La commission est annulée faute de volontaires.

e. Salle des fêtes et air de jeux

Madame Stéphanie GOFFINET précise que cette commission sert notamment à être garant de la bonne tenue de la salle des fêtes (remise des clés, état des lieux d'entrée et de sortie).

Composition : *Jacky BARREAU, Yan GOFFINET, Marie-Françoise ROUSSEAU, Christian DUFOUR*

f. Finances

Madame Stéphane GOFFINET précise que la commission se réunit 1 fois/an et si possible fin février-début mars pour établir une première mouture de budget (même si toutes les dotations ne sont pas encore arrivées).

Composition : *Benjamin PERRIOT, Christian DUFOUR, Béatrice MOREL, Florence CARRIERE*

g. Liste électorale

Madame Stéphanie GOFFINET précise que cela permet de vérifier ce que la Préfecture nous envoie en termes d'ajouts et de radiation sur les listes électorales avant une élection. C'est une commission de contrôle en quelque sorte.

Cette délibération est reportée car il va y avoir un nouveau texte pour avoir plus de personnes représentantes.

h. CCID

Cette délibération passera au prochain conseil municipal car le tableau administratif n'est pas encore reçu.

Correspondant défense : Vincent GELLY est nommé

À la question générale sur l'intérêt de ce correspondant, Stéphanie GOFFINET précise qu'elle ne sait pas véritablement en quoi cela consiste car le correspondant n'a jamais été mobilisé dans la mandature précédente.

Madame Béatrice MOREL précise que c'est par rapport au recensement des jeunes au service militaire (le correspondant représente la Mairie).

Monsieur Christian DUFOUR précise que par le passé, cette commission avait généré par exemple une rencontre avec des représentants de l'armée pour savoir s'il y avait des locaux pour accueillir des militaires en cas de « coup dur ».

Correspondant incendie secours : Yan GOFFINET est nommé

À la question générale sur l'intérêt de ce correspondant, Madame Stéphanie GOFFINET précise qu'en cas d'incendie par exemple, il faut un correspondant pour pouvoir accueillir des personnes si besoin (répertorier les équipements, les salles etc...).

Monsieur Jacky BARREAU demande s'il existe une commission pour les chiens et les chats car la divagation et les crottes dans la commune sont insupportables. Il indique aussi vouloir sortir son fusil s'il trouve un chien ou un chat en errance.

Madame le Maire lui indique que cette commission existe au sein de la Communauté de Communes Pithiverais Gâtinais qui est régie par la fourrière.

Monsieur BARREAU précise que s'il trouve un chien sur la commune, il l'emmènera directement à la fourrière à Chilleurs-aux-Bois

L'ensemble des conseillers lui rappellent que la procédure n'est pas celle-ci : en cas d'animal trouvé sur la voie publique, il faut normalement appeler la mairie (voir numéro d'urgence affiché à la porte de la mairie si fermée) qui ensuite indiquera la marche à suivre.

II. DÉSIGNATION DÉLÉGUÉS SIERP

À la question générale sur l'intérêt de ce délégué, Stéphanie GOFFINET précise que ce syndicat peut apporter par exemple des subventions pour l'éclairage public.

1 délégué titulaire : Yan GOFFINET est nommé

1 délégué suppléant : Jacky BARREAU est nommé

Une réunion est prévue le 14/04/2026 à la salle des fêtes de Dadonville.

Stéphanie GOFFINET précise que le SIERP enverra la convocation au titulaire et si celui-ci ne peut pas, le SIERP fera appel au suppléant.

Stéphanie GOFFINET précise que pour toutes les commissions ou délégations, c'est bien de prévenir si la personne n'est pas disponible et aussi de faire un compte-rendu de la réunion au conseil municipal prochain.

III. DÉSIGNATION REPRÉSENTANT AADPA

Cette association a pour but d'aider et de maintenir à leur domicile toutes personnes, notamment des personnes handicapées, des personnes âgées, des personnes et des familles vulnérables en situation de précarité ou de pauvreté.

Délégué titulaire : Jacky BARREAU est nommé

Délégué suppléant : Laurence MORLON est nommée

IV. DÉSIGNATION REPRÉSENTANT COMITÉ DE JUMELAGE NIEDER-RODEN

À la question générale sur l'intérêt de ce délégué, Jacky BARREAU indique que Puiseaux est jumelé avec Nieder-Roden (ville Allemande) et que le comité gère le week-end d'échange annuel entre les 2 villes (il s'agit du week-end d'échange de l'Ascension et les échanges se font à tour de rôle).

Délégué titulaire : Jacky BARREAU est nommé

Délégué suppléante : Stéphanie GOFFINET est nommée

Madame Stéphanie GOFFINET indique qu'une réunion est prévue le 07/04/2026 - salle 11 à la mairie de Puiseaux.

V. DÉSIGNATION REPRÉSENTANT AFIAFAF

Madame Stéphanie GOFFINET précise que dans cette commission, figurent déjà 2 propriétaires fonciers (désignés lors du conseil municipal du 12/02/2026) : Monsieur Jean-François LANGLOIS et Monsieur Pascal GILLET.

Il faut une personne élue, représentant de la commune : **Stéphanie GOFFINET est nommée.**

Approuvé à l'unanimité.

VI. DÉFENCE INCENDIE – REMPLACEMENT POTEAU INCENDIE N°3

Madame le Maire indique qu'il faut changer le poteau d'incendie numéro 3 situé à l'angle de la route de Givraines car il est défectueux.

Madame Béatrice MOREL demande pourquoi on le remplace et s'il était en fonction. Madame le Maire lui indique que le poteau était bien en fonction mais n'était pas conforme au niveau du débit.

Madame Stéphanie GOFFINET précise que Véolia a effectué des recherches à la suite d'une consommation excessive d'eau et il s'avère que c'est le poteau qui fuit.

Madame le Maire indique que 3 devis ont été demandés :

- VEOLIA d'un montant de 2 985,50 € HT ; soit 3 582,60 € HT
- HMPI d'un montant de 5 970,00 € HT ; soit 7 164,00 € HT
- ROGUET d'un montant de 2 798,00 € HT ; soit 3 357,60 € HT

Madame Stéphanie GOFFINET a demandé des compléments à Véolia car pour ROGUET il est écrit « ne sont pas compris le remplacement du « ESSE » de réglage si défectueux et la vanne de sectionnement de coupure du poteau si défectueuse ». Il s'avère que ces éléments ne sont pas compris dans la prestation pour ROGUET mais ils font partie de la prestation pour VEOLIA.

Monsieur BARREAU Jacky, indique que de son point de vue, le devis de la société VEOLIA est le devis le moins cher puisque tout est pris en charge.

Monsieur Yan GOFFINET précise que sur le devis HMPI il est écrit que l'isolation du poteau incendie reste à la charge de la commune. Et ROGUET n'en parle pas donc on peut s'attendre à un surcoût aussi.

Madame Stéphanie GOFFINET propose donc de soumettre au vote le devis de VEOLIA car c'est le moins cher et le plus complet dans la prestation.

À la majorité (10 voix pour et 1 voix contre (Madame Béatrice MOREL))

Monsieur Benjamin PERRIOT demande qui s'occupe du contrôle des bouches à incendies sur la commune.

Madame Stéphanie GOFFINET précise que c'est VEOLIA qui s'occupe du contrôle ainsi que les pompiers Il est précisé que la convention a été renouvelée fin 2025.

VII. CONVENTION HÉBERGEMENT RÉPÉTEURS

Madame Stéphanie GOFFINET précise qu'une antenne télé-relais pour lire les compteurs d'eau sera posée prochainement sur la mairie par l'entreprise BURDS qui la gèrera afin de pouvoir transmettre les informations concernant la télérelève des compteurs d'eau.

Approuvé à l'unanimité

VIII. CONVENTION ADS – AVENANT N°4

Cet avenant porte sur la prise en compte de la mise à jour des modalités de dénonciations des collectivités qui ne font plus partie des EPCI pour l'autorisation du droit des sols.

Le document a été signé entre les Présidents des EPCI (CCPG, CCDP, CCPNL) pour avoir le même centre instructeur concernant l'instruction des autorisations des droits du sol (permis de construire, déclaration préalable, certificat d'urbanisme opérationnel).

Approuvé à l'unanimité

IX. DIVERS

- a. **Achat d'un enregistreur pour enregistrer la tenue des conseils municipaux pour pouvoir faire les comptes-rendus des conseils municipaux**

Madame Stéphanie GOFFINET précise que cela coûte environ 100€ et que l'enregistreur sera acheté pour aider le secrétaire de séance et la secrétaire de mairie à rédiger les procès-verbaux.

- b. **Courrier du tribunal administratif pour protestation électorale et dénonciation du conseil municipal**

Madame Stéphanie GOFFINET précise qu'un courrier a été reçu pour recours devant le tribunal administratif.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à **21h00**.

Le secrétaire
Benjamin PERRIOT



En Mairie, le 31/03/2026
Le Maire,
Stéphanie GOFFINET

